



DELIBERATION N°014_2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 060-216003830-20260312-DELIB014_2026-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
06/03/2026

Date de l'affichage :
06/03/2026

En exercice : 12
Présent(s) : 8
Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 3

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt-Six, le douze du mois de mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY et Antonio PREVOST.

Absent(es) : Mesdames Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs Jean-Yves DECOCK et Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Monsieur Jean-Yves DECOCK donne procuration à Monsieur Francis DELABY. Madame Martine LANGLOIS donne procuration à Madame Isabelle DUBUT, Madame Servane CARON donne procuration à Madame Aurélie LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance : Madame Françoise LEMARCHAND

Objet :

**ACCORD CONVENTION
PORTANT SUR LE RESEAU
D'AIDES SPECIALISEES
AUX ELEVES EN
DIFFICULTES
(RASED)

- COMMUNE -**

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'établir une convention avec les communes ou SIRS concernés pour la juste répartition des frais du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED).

Cette convention devra être adoptée par délibération par chaque commune ou SIRS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide et approuve la réalisation de la convention, portant sur le RASED avec les écoles du secteur pour le financement des frais de fonctionnement. Pour la 1^{ère} année, le montant forfaitaire est fixé à 2 € par enfant et le remboursement s'effectuera selon le nombre d'élèves par école à la rentrée scolaire suivante.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
le 12/03/2026

La secrétaire de séance,

Françoise LEMARCHAND

